

vivrr Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 5 – Mars 2016

Infos

✉ Mairie

☎ 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr

http://www.saint-augustin-des-bois.fr

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedis 5 et 19 mars 2016 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

🕒 Horaires d'ouverture

De 16h30 à 18h le mercredi

De 10h30 à 12h le 1^{er} mercredi de chaque mois

De 18h à 19h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 02.41.33.16.33 - Pharmacie de garde : 32.37

facebook

Suivez notre commune sur Facebook www.facebook.com/saintaugustindesbois49/

L'édito

Mesdames, Messieurs, chères Augustinoises et chers Augustinois,

Lors de la première semaine de mars, l'entreprise Moreau va intervenir pour entretenir les 54 km de haies qui bordent nos routes communales. Cet entretien indispensable n'avait pas été réalisé l'an passé. Les travaux devraient durer environ 1 semaine. Deux solutions alternatives au recours à un prestataire avaient été envisagées.

La première était de travailler avec les communes voisines dans un esprit de mutualisation des services techniques et du matériel. En raison du temps court pour prendre une décision et organiser les plannings, cela n'a pas été possible. Les échanges que nous avons eus avec nos voisins confortent cependant les réflexions menées pour tracer la voie d'une meilleure coopération entre les communes. Un travail en cours a été présenté à tous les conseillers municipaux de la CCOA le 23 février dernier pour que chaque conseil puisse se prononcer sur la base d'une analyse claire des avantages et des inconvénients de trois hypothèses : que chaque commune travaille seule, que les 6 communes de la CCOA maintiennent et développent des actions communes tout en restant indépendantes, qu'elles se marient pour former une **commune nouvelle**. Nous organiserons bien évidemment une réunion d'échange avec vous si le scénario de la commune nouvelle se précise.

La seconde était de travailler en coopération avec les agriculteurs de notre commune et leur CUMA. Cela nécessitait aussi de prendre le temps de construire avec tous les modalités de leur intervention, nous en échangerons avec eux pour les années à venir. Notre commune a la chance de présenter un réseau bocager dense qui joue un rôle important dans notre environnement : qualité de l'eau, du paysage, biodiversité... N'oublions pas que c'est grâce aux agriculteurs et plus particulièrement aux éleveurs que ce réseau existe et est préservé. En ces temps de crise pour eux, rappelons que non seulement ils nous nourrissent, apportent de la vitalité économique, mais aussi façonnent nos paysages. Ils méritent donc notre soutien. Comme vous le lirez dans les brèves du conseil municipal, nous incluons dans notre réflexion sur l'approvisionnement de la cantine, non seulement le soutien à l'épicerie mais aussi l'approvisionnement auprès de producteurs locaux avec une priorité aux agriculteurs de notre commune et des communes voisines. En cela nous n'avons pas prétention à résoudre tous leurs problèmes, mais il est important que chacun agisse là où il est.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Virginie Guichard

Compte-rendu sommaire du dernier conseil municipal

Débat d'orientation budgétaire : une année de transition, pas de hausse des tarifs ni de la fiscalité

Le budget de 2015 réglé par le Préfet avait imposé une hausse importante de la fiscalité supportée par les Augustinois et tracé la voie vers une réduction des charges de fonctionnement de la commune. Cette cure de rigueur se traduira pour 2015 par le retour des excédents sur le budget de fonctionnement (les comptes définitifs, ou comptes administratifs, seront votés le 31 mars 2015. Malgré les efforts de tous, cet excédent demeure encore inférieur aux engagements de la commune sur le remboursement de sa dette de l'année à venir. Pour mémoire, l'encours de la dette (intérêt et capital restant dû) s'élève à 4.7 M€, soit 2 400 € par habitant.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil municipal a donné une orientation de prudence pour la construction du budget 2016 (qui prévoit et encadre les dépenses que se réaliseront dans l'année à venir). Compte-tenu des efforts importants consentis l'an passé par la population, il a été choisi de construire le budget sans hausse des taux de fiscalité ou des tarifs. A noter, l'enveloppe globale dédiée aux indemnités des élus (indemnités + charges sociales) est globalement divisée par deux par rapport à l'année 2014. Chaque adjoint perçoit désormais une indemnité de 237 € net par mois et le maire de 811 € net.

Cela nécessite donc de poursuivre les efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement (personnel, électricité, eau...) tout en assurant les services et en réalisant les dépenses indispensables qui n'avaient pas pu être engagées en 2014 ou 2015 (comme l'entretien des haies). Cela nécessite aussi de limiter les investissements à ceux nécessaires à l'entretien du patrimoine (bâti et non bâti).

L'objectif prioritaire est de retrouver un budget principal 2016 qui dégage suffisamment d'excédents en fonctionnement pour rembourser les dettes et de réaliser un travail de consolidation des budgets annexes (zone d'activité, clos du verger, assainissement).

➤ Approvisionnement de la cantine : préparer la rentrée prochaine

Un avenant a été passé avec Océane de Restauration qui approvisionne actuellement la cantine. Afin de soutenir l'épicerie les fruits frais ne seront plus livrés par Océane de restauration mais achetés directement à l'épicerie. Pendant 3 mois, une analyse comparative des coûts et des qualités va pouvoir être conduite. En parallèle, en vue de la rentrée prochaine, dans la mesure où le marché passé avec Océane arrive à échéance, une réflexion est en cours afin de modifier le mode d'approvisionnement de la cantine en y intégrant les questions de prix de revient, d'organisation du travail du cuisinier, d'approvisionnement chez des producteurs locaux et à l'épicerie.

Ce travail qui associera des représentants des parents sera accompagné par la Chambre d'Agriculture qui anime le réseau LOCAL Anjou avec le soutien de l'Association des maires et du Conseil Départemental.

<http://www.approximité.fr/thematiques/restauration/le-reseau-local-anjou.html>

➤ Location de locaux municipaux à l'entreprise CORPA

➤ Clos du Verger : lancement d'une offre promotionnelle à 100€ m²/TTC pour les 5 prochaines ventes.

Informations diverses

Dans le cadre d'un stage de professionnalisation, entièrement pris en charge par le Conseil Régional, Charlène Laigle a rejoint l'équipe administrative de la mairie. Elle apporte aussi son soutien à l'accueil.

*Les comptes-rendus de séances des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie rubrique « Municipalité ».
Vous pouvez également vous adresser à l'accueil de la mairie.*

Prochain conseil : le jeudi 3 mars 2016 à 20 heures 30 à la salle annexe de la mairie

Séance exceptionnelle pour le vote du budget 2016 : le jeudi 31 mars 2016 à 20 heures 30 à la salle annexe de la mairie

Bon à savoir

Dans une lettre adressée aux conseillers municipaux de leur circonscription, Marie-Paule Chesneau et Alain Maingot, les deux conseillers départementaux de notre canton ont rappelé l'action du Département autour de cinq engagements : être un département solidaire, être un département responsable de sa jeunesse, être un département acteur du développement équitable des territoires, être un département porteur de développement durable et être un département exemplaire dans la gestion de l'argent public.

Ils ont rappelé également leur engagement de poursuivre leurs missions de proximité « essentielles pour l'avenir de notre territoire dans un esprit de responsabilité, d'innovation, d'écoute, de concertation et de transparence ».

Si vous avez besoin de les joindre, ils sont disponibles sur rendez-vous :

Alain MAINGOT : a.maingot@maine-et-loire.fr - tél 06.12.41.64.66 - Adresse postale : Mairie de Chalennes-sur-Loire.

Marie-Paule CHESNEAU : mp.chesneau@maine-et-loire.fr - Adresse postale : Mairie de Saint-Germain-des-Prés.

Etat civil de l'année 2015 (rectificatif)

Nous avons fait paraître le carnet de l'année 2015 le mois dernier. Il a été constaté qu'une transcription de décès était manquante dans les registres de la commune : Monsieur BRANCHEREAU Georges décédé le 08/01/2015.

Informations protection animale

La saison des chaleurs est arrivée, pour lutter contre les contagions et la surpopulation, la stérilisation est la seule solution !

La surpopulation des chats constitue une réelle préoccupation : **l'identification obligatoire** depuis Janvier 2012 et la stérilisation fortement recommandée des mâles et femelles doivent devenir une nécessité «citoyenne» de la part des maîtres, soucieux d'éviter les dommages causés à l'environnement et au voisinage.

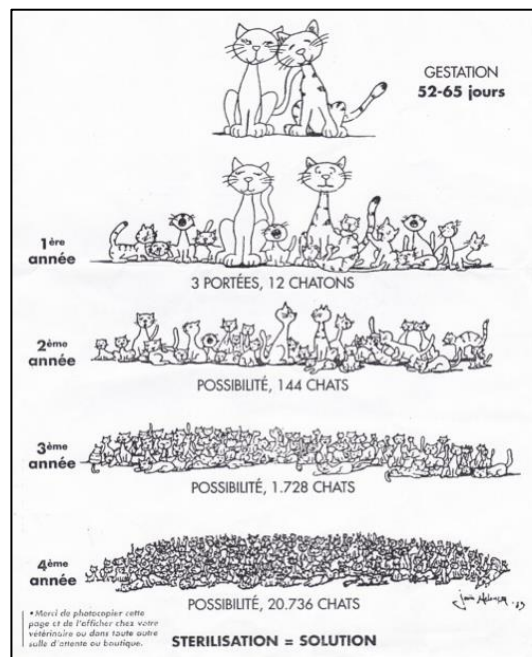
Le chat a une capacité de reproduction impressionnante : un couple d'individus peut potentiellement engendrer 20 000 descendants en 5 ans !

Pourtant, la majorité des possesseurs de chats continuent à ne pas juger utile de les faire stériliser.

On réussit en général à placer la première portée dans son entourage. Pour la deuxième et les suivantes, ça se finira dans le meilleur des cas dans un refuge, mais plus souvent par une annonce sur Internet, par un abandon sur la voie publique ou... dans une poubelle (un cas bien connu des refuges).

Les chatons et chats abandonnés sur la voie publique sont à l'origine de l'explosion des colonies de chats errants qui surpeuplent nos villes et sont condamnés à une vie courte, violente et misérable.

La prolifération du chat



Informations diverses

L'ADMR du canton de Saint Georges Sur Loire recherche des bénévoles, pour le montage des dossiers, si cela vous intéresse et pour plus d'information, veuillez contacter le 02.41.48.38.73

Animations de nos commerces

L'Orée des Bois propose une « soirée fruits de mer » sur réservations les samedis 5, 12, 19 et 26 mars 2016.

Le dimanche midi (séniors) à 12h30 les dimanches 6 et 13 mars.

Attention, le nombre de places est limité. Prix du menu 40€.

Réservation au 02.41.77.04.51 ou contact@loreedesbois.fr

L'entreprise **Vergers motoculture** organise des portes ouvertes du 15 au 19 mars 2016 - 4 rue de Bécon - Téléphone : 02.41.77.04.61

Café "Chez Claudine" :

Le samedi 5 mars : Soirée Karaoké + choucroute à partir de 20h sur réservation – Nombre de places limité.

Le vendredi 18 mars : Concours de belote à partir de 20h sur réservation – Nombre de places limité.

Téléphone : 02.41.77.04.54

Inauguration du **gîte / chambre d'hôtes l'Ânesque** le 19 et 20 mars – M. et Mme Brossard - 23 rue de Villemoisin. Renseignements 02.41.39.97.27 ou 06.09.35.06.42

www.vergermotoculture.com

Vergers motoculture

PORTES OUVERTES

Du 15 au 19 Mars 2016

4, Route de Bécon
49170 ST AUGUSTIN DES BOIS
Tél. 02 41 77 04 61

Ouvert les samedis Après-midi !

OUVERTURE MARDI AU VENDREDI :
8H30 - 12H15 ET 14H00 - 18H30
SAMEDI : 8H30 - 12H15 ET 14H00 - 17H00

Buffet Permanent Le Samedi

ECHO

STIHL HONDA

ROBOT TONTE HUSQVARNA ET HONDA

Le coup de projecteur

Monsieur Vergers fût d'abord sabotier, bûcheron sur Saint Augustin des Bois, puis l'arrivée des tronçonneuses lui firent prendre une nouvelle direction. C'est ainsi qu'en 1965 naissait l'entreprise Vergers Motoculture.

En 1970, Monsieur Vergers construit son premier atelier. Suivi en 1980 de la deuxième partie. C'est en 2003 que l'atelier, le magasin et les bureaux sont devenus ceux que vous connaissez.

Depuis l'âge de 14 ans, Vincent, son fils, travaille dans l'entreprise. Il y passa son CAP-BEP. Le 5 janvier 1993, il reprend l'entreprise familiale. Aujourd'hui Vergers motoculture vous propose à la vente : taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, motobineuses, débroussailluses, tracteurs tondeuses... Vous trouverez également des pièces détachées pour votre matériel et aussi du matériel à la location.

Vergers Motoculture - 4 route de Bécon - Tel : 02.41.77.04.61

À Saint Augustin

Les matinées rencontres du Relais d'assistantes maternelles (Ram) proposent des animations gratuites pour les moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents.
Mardi 1^{er} et 15 mars de 10h à 11h30 : atelier Montessori

Réunion gratuite d'information et de soutien à l'allaitement maternel, organisée par **La Leche League**, le samedi 5 mars de 10h à 12h à la Maison Commune de Loisirs. Un petit déjeuner partagé est prévu avant la réunion à partir de 9h30.

Renseignements : Sophie Prudhomme au 09.54.65.49.89 ou prudhommesophie@outlook.fr

L'association des Amis de Saint Augustin organise un **concours de belote** le samedi 12 mars à 13h30 au centre polyvalent.
Inscription 6€, très beaux lots de viande, un lot pour chaque joueur.

Vie paroissiale

Messe des Rameaux à l'église de Saint-Augustin-des-Bois le samedi 19 mars à 18h30.

L'APE de l'école Albert Jacquard organise un **Loto** le dimanche 13 mars à 14h au centre polyvalent (ouverture des portes à 13h).
Bons d'achats de 20 € à 300 €. Parties enfants.

Saint Augustin Basket

Le 12 mars de 11h30 à 20h30 se dérouleront des **matches** du club dans la salle de sport de St Augustin, restauration possible sur place.

L'OGEC de l'école Sainte Monique samedi 19 mars vous propose une **soirée Fouaces** à partir de 19h au centre polyvalent. Tarifs 16€ par adulte et 8€ par enfant (de 4 à 12 ans).

Réservations par téléphone Mme CESBRON 06.27.41.18.03 ou Mme ROBERT 06.63.66.25.01 ou par mail à ogec.stemonique@gmail.com

L'association Saint'O citoyen organise une **conférence citoyenne** suivie d'un débat à la maison commune de loisirs le jeudi 17 Mars 2016 à 20h30.

Le thème de la soirée : Réchauffement climatique et action locale

L'association Familles Rurales organise une **formation aux premiers secours** avec initiation à l'usage du défibrillateur qui sera dispensée par les pompiers de St Georges pour un groupe de 9 personnes minimum le jeudi 24 Mars à 20h30 salle 3 du Centre Polyvalent.

Merci de vous inscrire auprès de Cathy PICHON par mail ac.pichon@sfr.fr ou par téléphone au 02.41.77.92.79

Près de chez nous

L'association Prim'âge Béconnais propose des activités et des sorties pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents,
Matinée P'tits Loups :

- Le jeudi 3 mars - Chapeau et masques de carnaval
- Le jeudi 31 mars - Poisson d'avril

De 9h30 à 11h - salle du RAM du Louroux-Béconnais.

Tarif 1€/enfant - Places limitées - Inscriptions au 02.41.27.00.72 ou primage.beconnais@hotmail.fr

L'association Prim'âge Béconnais organise une bourse le samedi 9 Avril à 14h à la Salle culturelle de l'Argerie au Louroux Béconnais.

- Vêtements enfants et adultes (saison printemps/été)
- Jouets
- Matériel puériculture

Inscription à partir du **samedi 19 mars**

De préférence par mail primage.beconnais@hotmail.fr ou par téléphone au 02.41.95.46.49 (de 10h à 19h)

L'association Banfora Education Art et Culture présente un conte pour tout public (à partir de 7 ans) le vendredi 11 mars 2016 à 20h30 à la salle culturelle Frédéric Chopin : « **La femme qui plantait des arbres** ». Réservation et renseignements :

Tél : 02.41.77.09.58 / 06.76.52.01.24 beac.association@laposte.net

Le bal du foot du FCBSA aura lieu le 26 Mars 2016 à partir de 20h (service à 21h) à l'Argerie au Louroux Béconnais avec en Orchestre STARLIGHT (www.orchestre-starlight.fr)

Menu à 23€ :

- Apéritif
- Assiette périgourdine
- Joutes de porc et ses accompagnements
- Duo de fromages
- Entremet framboise et son coulis de fruits rouge

Renseignements et réservation :

- Stéphane Belouin : 06 81 94 65 96
- Kerleau Benoit : 06 50 88 08 80
- Boisselier Samuel : 06 70 54 83 39

Séance de **Cinéma** à Bécon-les-Granits – Salle culturelle Chopin – par l'association Familles Rurales

Belle et Sébastien : l'aventure continue Vendredi 4 mars 2016 à 20h30

Tarifs adhérent adulte 4,50€ – enfant -14 ans 3€

Tarifs non adhérent adulte 5,50€ - enfant -14ans 4€

Renseignement <http://www.baladimages.fr/>

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 mars** par mail à communication@saint-augustin-des-bois.fr ou à l'accueil de la mairie.



Ne pas jeter sur la voie publique